



Comme annoncé lors de l'AGI, comme inscrit au programme publié lors des CA N°2 et 3, j'ai renoué patiemment les contacts avec nos administrations car pratiquement tous nos interlocuteurs ont changé.

Des rendez-vous ont été programmés avec les divers services de notre tutelle et c'est dans ce contexte qu'une rencontre avec l'ARCEP a eu lieu le 7 mars dernier.

La délégation du REF était composée de F1TE et F1AGR pour le CA, F5NED au titre de chargé des relations internationales et F4GKR pour la commission THF.

Un des principaux buts était de combler un déficit évident de notoriété des radioamateurs en général et du REF en particulier.

L'ARCEP étant l'autorité nous attribuant les fréquences et définissant les conditions de leur exploitation, seuls les sujets de sa compétence ont été abordés.

Le REF a rédigé un compte rendu qui est soumis à nos interlocuteurs pour validation.

Des questions ont été posées sur des évolutions de bandes et sur les menaces qui pèsent sur d'autres.

Vous aurez les détails lors de la publication du compte-rendu.

La décision portant sur la bande 472 KHz et corrigeant certaines erreurs d'affectation sur 435 MHz et 2.4 GHz est homologuée par le ministre et sera publiée le 12 mars au [Journal officiel](#) .

F1TE Président du REF.